

SOUS LES EAUX DU LAC D'ANNECY

Sites de plongée — Édition v2026

31 sites · 27 fiches détachables · coordonnées UTM & WGS 84

Réglementation à jour : RPP de la navigation du lac d'Annecy et arrêté municipal d'Annecy

D'après « Sous les eaux du lac d'Annecy — sites, faune, flore »

Textes et photographies d'Alain Pinot, 2011

Révision et mise à jour réglementaire : Scuba Jac's — 2026



SOURCES & VÉRIFICATIONS

- Alain Pinot, « Sous les eaux du lac d’Annecy — sites, faune, flore », textes et photographies, 2011.
- Règlement particulier de police de la navigation sur le lac d’Annecy : arrêté DDT/DIR/UL-2015-0142 du 10 juin 2015 et avenants n°1 à n°6 (dernier : DDT-2024-1051 du 23 juillet 2024), version compilée de juin 2023.
- Plaquette « Lac d’Annecy — réglementation de la navigation », direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie.
- Arrêté municipal d’Annecy CN-2024-1562 du 3 juillet 2024 réglementant les rives du lac.
- Fichier des points GPS du lac d’Annecy, révision des coordonnées, 2026.

À VÉRIFIER AVANT CHAQUE SAISON

- Version en vigueur du RPP et nouveaux avenants : haute-savoie.gouv.fr, rubrique « Naviguer sur le lac d’Annecy ».
- Arrêtés municipaux de plage et de surveillance (périmètres et dates changent chaque année).
- Balisage effectif des omblières, roselières et hauts-fonds : le terrain fait foi sur la carte.
- Structures de gonflage et clubs : horaires et existence à confirmer, la liste de 2011 n’est plus fiable.

JOURNAL DE RÉVISION

Version	Date	Objet
V1	2011	Guide original d’Alain Pinot (27 fiches)
V1.1	2026	Révision du tableau des coordonnées GPS
V2	2026	Refonte A5, fiches détachables, mise à jour réglementaire complète, ajout WGS 84 et des épaves 28 à 31

AVANT-PROPOS

Ce recueil est la mise à jour du « pense-bête » écrit par Alain Pinot pour ses camarades de palanquée. La topographie, les itinéraires et les photographies sont les siens ; ils restent, quinze ans après, la meilleure description du lac qui existe.

Ce qui a changé, c'est le cadre : le règlement particulier de police (RPP) de la navigation, les zones de protection des omblières, des roselières et des sites palafittiques, le périmètre de protection de la réserve naturelle du Bout du Lac et, côté ville, l'arrêté municipal réglementant les rives du lac. Chaque fiche a donc été complétée d'un encadré réglementaire et d'un encadré sécurité, et d'une ligne « ce qui change depuis 2011 ».

N'hésitez pas à me remonter les améliorations afin que je mette à jour ce document. [Guillaume]

AVERTISSEMENT

- ✓ Ce document est un aide-mémoire personnel, il n'a aucune valeur réglementaire.
- ✓ Seuls les textes publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie et les arrêtés municipaux en vigueur font foi.
- ✓ Les zones réglementées, leur balisage et les dates de fermeture peuvent évoluer : vérifier avant chaque sortie sur haute-savoie.gouv.fr (rubrique « Naviguer sur le lac d'Annecy ») et auprès de la mairie concernée.
- ✓ Les profondeurs et positions sont reprises du relevé d'origine ; elles servent à préparer la plongée, jamais à s'en remettre à elles sous l'eau.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

Chaque site occupe deux pages A5, recto-verso : imprimées en double face et plastifiées, elles forment une fiche détachable et immergeable que l'on emporte dans la poche ou sous la sangle.

RECTO

- Bandeau : numéro et nom du site, commune et rive.
- Tableau d'identité : accès, profondeur, niveau, code du point, coordonnées UTM et WGS 84, statut réglementaire 2026.
- Accès et stationnement, mise à l'eau et sortie.
- Plan du site d'Alain Pinot (ou emplacement réservé pour les sites qui n'en ont pas).

VERSO

- Nature et profil de plongée, faune et flore.
- Encadré rouge : réglementation et environnement.
- Encadré bleu : sécurité.
- Encadré vert : ce qui change depuis 2011, et appréciation du site.
- Photographies d'origine, dont les amers pour les sites accessibles en bateau.

CODES DES POINTS

Les codes (PEAYV, PSUC, FRAN...) sont ceux du fichier GPS d'origine : ils permettent de charger les points dans un GPS ou un smartphone sans les ressaisir. Les coordonnées UTM sont conservées telles quelles ; les coordonnées WGS 84 (latitude, longitude en degrés décimaux) ont été ajoutées pour les cartes et applications actuelles.

LICENCE ET REPRODUCTION

Ce document est soumis à la licence Creative Commons



CC BY-NC 4.0

Attribution - Utilisation non commerciale 4.0 International

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.fr>

Vous êtes autorisé à :

1. **Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
2. **Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel
3. L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

1. **Attribution** — Vous devez [créditer](#) l'Oeuvre, intégrer un lien vers la licence et [indiquer](#) si des modifications ont été effectuées à l'Oeuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Oeuvre.
2. **Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Oeuvre, tout ou partie du matériel la composant.
3. **Pas de restrictions complémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des [mesures techniques](#) qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Oeuvre dans les conditions décrites par la licence.

CE QUI CHANGE EN 2026

Les huit points qui modifient réellement la pratique par rapport à l'édition 2011 :

- Ombrières de la Madeleine (Talloires) et de Menthon-Saint-Bernard : ancrage et plongée interdits du 15 octobre au 30 mars — et non du 30 novembre au 30/31 mars comme indiqué en 2011.
- Ports publics : la plongée est interdite à l'intérieur des ports, devant leur entrée, dans les chenaux d'accès et à proximité des débarcadères publics. Ce n'est pas une restriction estivale, elle vaut toute l'année (Talloires, Menthon, Duingt, Doussard...).
- Roselières et végétation lacustre émergée : accès, baignade et plongée interdits dans la roselière et à moins de 50 m de son front.
- Sites archéologiques immergés (palafittes) : ancrage et plongée interdits sur leur emprise — Le Roselet, le Crêt de Chatillon, les Mongets, Le Pâquier, Le Petit Port, Les Marais.
- Réserve naturelle nationale du Bout du Lac et son périmètre de protection : navigation, baignade et plongée totalement interdites.
- Plongée en solitaire interdite ; signalisation obligatoire et zone de sécurité de 100 m autour de la bouée ou du pavillon Alpha.
- Rives d'Annecy (de La Puya à Chavoires) : l'arrêté municipal CN-2024-1562 interdit la baignade hors plages publiques et encadre l'usage des berges. La plongée n'est pas visée en tant que telle, mais les mises à l'eau depuis les ouvrages publics de ce périmètre demandent discrétion et, en cas de doute, un départ bateau ou une structure agréée.
- Petit lac : navigation à moteur de plus de 10 CV interdite au sud de la ligne Duingt – Talloires du 30 novembre au 1er mars — à anticiper pour les accès bateau hivernaux.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

LES TEXTES

- RPP de la navigation sur le lac d'Annecy : arrêté préfectoral DDT/DIR/UL-2015-0142 du 10 juin 2015 et ses avenants n°1 (2016), n°2 (2017), n°3 (2018), n°4 (2019), n°5 du 26 mai 2023 et n°6 du 23 juillet 2024. Version compilée de juin 2023 disponible en ligne.
- Arrêté municipal d'Annecy CN-2024-1562 du 3 juillet 2024 réglementant les rives du lac (périmètre La Puya – Chavoires).
- Arrêtés préfectoraux de protection des roselières et réglementation de la réserve naturelle nationale du Bout du Lac.

ARTICLE 6.6 DU RPP — SPORTS SUBAQUATIQUES

La plongée est autorisée de jour comme de nuit sur le lac.

Elle est interdite, sauf autorisation préfectorale :

- en avis de danger (tempête) ;
- dans les zones de protection de la végétation lacustre émergée (roselières et 50 m autour) ;
- dans le périmètre de protection de la réserve naturelle du Bout du Lac ;
- dans les canaux du Thiou et du Vassé, le chenal du Thiou et son aire de retournement en manœuvre ;
- dans le stade nautique de Sévrier lorsque les pavillons sont hissés ;
- sur tous les sites archéologiques immergés, classés ou non ;
- en solitaire, pour les pratiques sportives et de loisir ;
- du 15 octobre au 30 mars sur les omblières de la Madeleine et de Menthon-Saint-Bernard ;
- dans et devant les ports publics, leurs chenaux d'accès et à proximité des débarcadères.

Les plongées depuis la rive doivent rester en dehors des zones de navigation et ne pas dépasser la limite de la bande de rive.

SIGNALISATION & SÉCURITÉ

SE SIGNALER

- Plongeurs isolés : bouée surmontée d'un pavillon rectangulaire rouge barré d'une ou deux diagonales blanches.
- Depuis un bateau support : pavillon Alpha du code international des signaux.
- Les autres bateaux doivent s'écarter de 100 m de la signalisation ; réciproquement, toute remontée hors de ce rayon impose un parachute de palier de couleur vive.
- Bande de rive : vitesse limitée à 5 km/h, mais avirons et canoës encadrés peuvent y circuler à 30 km/h — ne jamais faire surface sans parachute hors de la bouée.

FEUX D'ALERTE

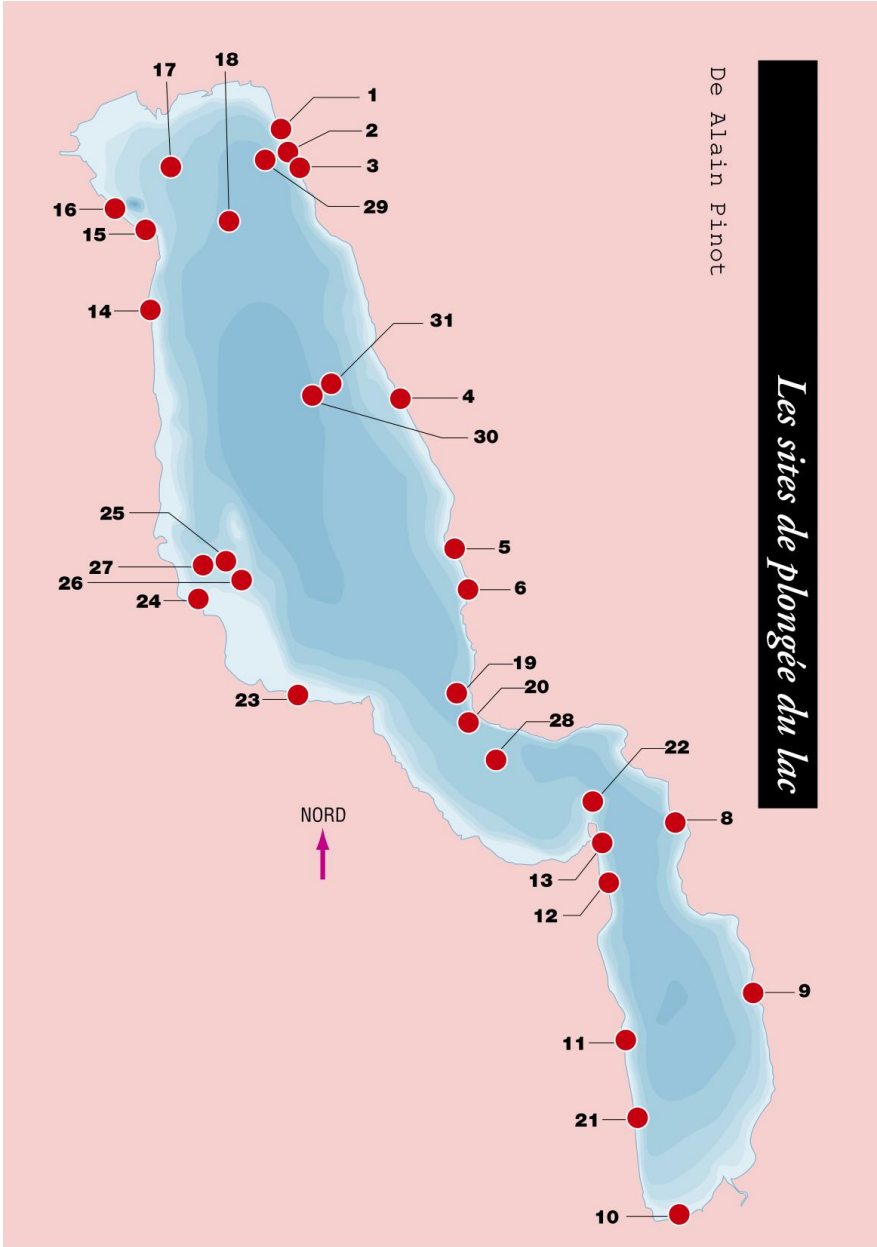
- Feu orange, environ 40 éclats/minute : avis de prudence — vent > 50 km/h.
- Feu orange, environ 90 éclats/minute : avis de danger — vent > 70 km/h : plongée interdite, regagner l'abri le plus proche.

EN CAS D'ACCIDENT

- 112 (urgences) ou 15 (SAMU) : préciser « accident de plongée », le lac, la commune, le point d'accès le plus proche et le nombre de victimes.
- Oxygène normobare à 15 L/min au masque à haute concentration dès la sortie de l'eau, position allongée, réchauffement, surveillance continue.
- La destination hyperbare est décidée par le médecin régulateur : ne jamais évacuer par ses propres moyens sans régulation.
- Noter les paramètres (profondeur, durée, gaz, profil, ordinateur) et conserver l'ordinateur allumé pour les secours.

CARTOGRAPHIE

Carte générale des sites du lac — d'après Alain Pinot.



POINTS GPS

Report des points GPS sur la carte du lac — d'après Alain Pinot. Les coordonnées de chaque point figurent dans le tableau des pages suivantes et sur chaque fiche.

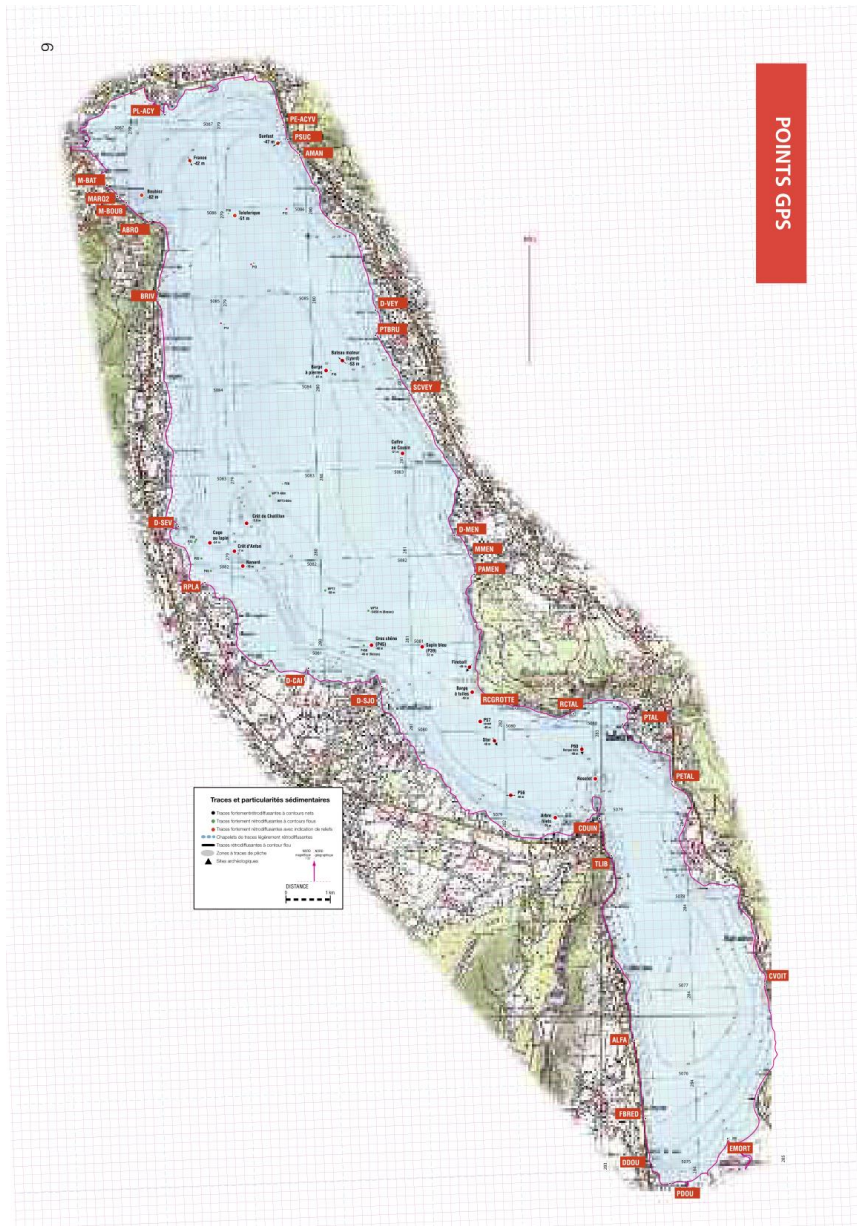


TABLEAU SYNTHÉTIQUE — 31 SITES

Coordonnées WGS 84 en degrés décimaux (latitude, longitude), directement utilisables sur carte et smartphone.

N°	Site	Code	Accès	Prof.	WGS 84 (lat, lon)
1	La prise d’eau d’Annecy-le-Vieux	PEAYV	Bord	0 – 30 m	45.90056, 6.16104
2	Le pain de sucre	PSUC	Bord (bateau pour le Sunfast)	0 – 32 m	45.89918, 6.16177
3	L’Amandier	AMAN	Bord (ponton privé)	0 – 26 m	45.89766, 6.16324
4	Les sources de Veyrier	SCVEY	Bord ou bateau	0 – 45 m	45.87320, 6.17919
5	Le port de Menthon-Saint-Bernard	DEMEN / MMEN	Bord	0 – 38 m	45.85886, 6.18553
6	Le Palace de Menthon-Saint-Bernard	PAMEN	Bord (rampe) — bateau privilégié	0 – 45 m	45.85503, 6.18876
7	Le port de Talloires	PTAL	Bateau (port fermé à la plongée)	0 – 27 m	45.84012, 6.21044
8	La Madeleine — prise d’eau de Talloires, le canyon	PETAL	Bord ou bateau	0 – 40 m	45.83390, 6.21710
9	Le cimetière des voitures	CVOI	Bord difficile — bateau recommandé	0 – 25 m	45.81340, 6.23063
10	La plage de Doussard	PDOU	Bord ou bateau	0 – 10 m	45.79272, 6.21671
11	L’Alfa	ALFA	Bord ou bateau	0 – 10 m	45.80762, 6.21130
12	Le tombant des Libellules	TLIB	Bord ou bateau	0 – 35 m	45.82630, 6.20811
13	Le château de Duingt	CDUIN	Bord ou bateau	0 – 43 m	45.83005, 6.20658
14	Beau Rivage	BRIACY	Bord (périmètre communal) / bateau	0 – 15 m	45.88374, 6.14280
15	L’arbre à brochets	ABRO	Bord (périmètre communal) / bateau	0 – 20 m	45.89067, 6.14148
16	Les Marquisats et le Boubioz	BOUB / MARQ1 / MARQ2	Bord (structures agréées) / bateau	0 – 45 m	45.89340, 6.14037

TABLEAU SYNTHÉTIQUE (SUITE)

N°	Site	Code	Accès	Prof.	WGS 84 (lat, lon)
17	Le « France »	FRAN	Bateau uniquement	42 m	45.89719, 6.14743
18	Le « Téléphérique II »	TELEF	Bateau uniquement	51 m	45.89145, 6.15385
19	La barge à tuiles, le Fireball, Roc de Chère	BTUI / FIREBALL	Bateau uniquement	46 – 49 m	45.84305, 6.18836
20	Le Roc de Chère — la grotte, baie de Talloires	RCGROTTE	Bateau uniquement	0 – 45 m	45.84140, 6.19441
21	Les failles de Brédannaz	FBRE	Bateau recommandé (bord difficile)	0 – 40 m	45.79955, 6.21250
22	Le Roselet	ROSEL	Bateau uniquement	0 – 43 m	45.83409, 6.20612
23	La digue à Caille	DCAI	Bateau (mouillage > 50 m des pieux)	0 – 10 m	45.83608, 6.18091
24	Le ruisseau de la Planche	RPLA	Bateau	0 – 15 m	45.85420, 6.14946
25	Le crêt d'Anfon	CANF	Bateau	7 – 20 m	45.85903, 6.15467
26	Nanard	NANARD	Bateau	19 m	45.85582, 6.15477
27	La cage à lapin	CLAPIN	Bateau	34 m	45.85810, 6.15030
28	Star	STAR	Bateau	49 m	45.83807, 6.19145
29	Sunfast	SUNFAST	Bateau	47 m	45.89860, 6.16015
30	Barge à pierres	BPIER	Bateau	61 m	45.87558, 6.16720
31	Voilier norvégien	VOILNORV	Bateau	34 m	45.90300, 6.15273

COORDONNÉES UTM D'ORIGINE

Relevé d'origine du guide Pinot, conservé tel quel pour la compatibilité avec les anciens GPS et les repères des habitués.

N°	Site	Nord (UTM)	Est (UTM)
1	La prise d'eau d'Annecy-le-Vieux	5 086,919	32 279,782
2	Le pain de sucre	5 086,763	32 279,833
3	L'Amandier	5 086,591	32 279,941
4	Les sources de Veyrier	5 083,829	32 281,082
5	Le port de Menthon-Saint-Bernard	5 082,218	32 281,518
6	Le Palace de Menthon-Saint-Bernard	5 081,784	32 281,754
7	Le port de Talloires	5 080,068	32 283,379
8	La Madeleine — prise d'eau de Talloires, le canyon	5 079,359	32 283,872
9	Le cimetière des voitures	5 077,045	32 284,844
10	La plage de Doussard	5 074,785	32 283,682
11	L'Alfa	5 076,455	32 283,320
12	Le tombant des Libellules	5 078,539	32 283,144
13	Le château de Duingt	5 078,960	32 283,040
14	Beau Rivage	5 085,100	32 278,300
15	L'arbre à broquets	5 085,874	32 278,225
16	Les Marquisats et le Boubioz	5 086,180	32 278,150

COORDONNÉES UTM (SUITE)

N°	Site	Nord (UTM)	Est (UTM)
17	Le « France »	5 086,582	32 278,713
18	Le « Téléphérique II »	5 085,927	32 279,188
19	La barge à tuiles, le Fireball, Roc de Chère	5 080,454	32 281,676
20	Le Roc de Chère — la grotte, baie de Talloires	5 080,254	32 282,139
21	Les failles de Brédannaz	5 075,556	32 283,382
22	Le Roselet	5 079,410	32 283,020
23	La digue à Caille	5 079,700	32 281,070
24	Le ruisseau de la Planche	5 081,800	32 278,700
25	Le crêt d'Anfon	5 082,322	32 279,123
26	Nanard	5 081,965	32 279,118
27	La cage à lapin	5 082,231	32 278,780
28	Star	5 079,892	32 281,896
29	Sunfast	5 086,703	32 279,705
30	Barge à pierres	5 084,126	32 280,161
31	Voilier norvégien	5 087,213	32 279,147

POINTS SECONDAIRES

Points de mise à l'eau et repères du fichier d'origine, sans fiche dédiée.

Code	Point	Prof.	WGS 84
ARBFIL	Arbre aux filets	29 – 35 m	45.83185, 6.20117
CCHAT	Crêt de Chatillon — Sévrier	3 – 20 m	45.85804, 6.05265 (erronée)
DESEV	Débarcadère de Sévrier	0 m	45.85978, 6.14555
DESJO	Débarcadère de Saint-Jorioz	0 m	45.84356, 6.17499
DEVEY	Débarcadère de Veyrier	0 m	45.88180, 6.17424
MMEN	Maison Menthon	0 – 25 m	45.85693, 6.18793
PLACY	Plongoir d'Annecy	0 m	45.90163, 6.14381
PBRUNE	Pointe de la Brune	0 m	45.87911, 6.17396

DEUX VIGILANCES SUR CES POINTS

Crêt de Chatillon (Sévrier) : site palafittique classé monument historique — ancrage et plongée interdits sur son emprise. La coordonnée du fichier d'origine (E 32 271,200) place le point à terre : elle est erronée et doit être vérifiée avant tout usage.

Débarcadères de Sévrier, Saint-Jorioz, Veyrier, Talloires, Menthon, Duingt et Doussard : la plongée est interdite à leur proximité immédiate (RPP art. 6.6) ; ces points ne sont utilisables que comme repères de navigation.

LES FICHES DE SITE

27 fiches, dans l'ordre du guide d'Alain Pinot : rive est du nord au sud, bout du lac, puis rive ouest du sud au nord, et enfin les épaves du large.

IMPRESSION

Impression recto-verso, format A5, bord court : chaque site tient sur une feuille.

Plastification à chaud 125 microns : la fiche devient immergeable et se perfore sans risque en coin haut.

Un jeu complet tient dans une pochette ; en pratique, on n'emporte que les deux ou trois fiches du jour.

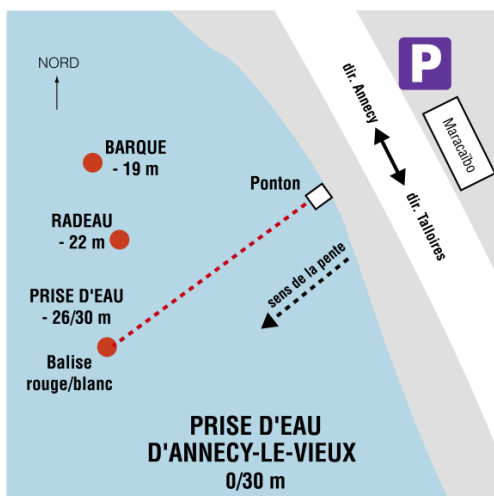
Accès	Bord (bateau recommandé)
Profondeur	0 – 30 m (barque à 42 m)
Niveau	Assez facile
Code	PEAYV
UTM	N 5 086,919 / E 32 279,782
WGS 84	45.90056, 6.16104
Statut 2026	Bord toléré — zone de prise d'eau

ACCÈS & STATIONNEMENT

Depuis Annecy, D909 direction Albertville. Stationnement sur le parking côté opposé au lac, juste avant le restaurant « Maracaïbo ». Traversée de route très fréquentée : matériel porté en une seule fois, plongeurs groupés.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis le ponton situé face au restaurant, à hauteur de la bouée rouge à bande blanche qui signale la crépine. Sortie facile sur tout le linéaire.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — ponton face au « Maracaïbo »

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente moyenne jusqu'à -40 m.

Crépine de la prise d'eau : haut -26 m, bas -30 m.

Restes de radeau à -23 m ; épaves de barques à -20 m et -42 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Prise d'eau : descendre le long de la chaîne de la bouée, ou suivre le tuyau qui part du bord au nord du ponton.

Radeau : quitter le tuyau vers -22 m puis 10 m au nord.

Barque 1 : quitter le tuyau vers -19 m puis 30 m au nord.

Barque 2 (profonde) : du bas de la crépine (-30 m) descendre à -42 m, puis cap sud sur environ 100 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, tanches, écrevisses.

Flore : Characées, hippuris.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Zone de prise d'eau (RPP art. 3.4) : navigation et stationnement des bateaux à moteur interdits dans le périmètre balisé (bouées jaunes à fanion rouge triangulaire).

Le site est dans le périmètre « rives du lac » d'Annecy (arrêté CN-2024-1562, art. 20) : la baignade hors plages publiques y est interdite. La plongée n'est pas expressément visée, mais la mise à l'eau depuis les ouvrages publics de ce périmètre peut être contestée : rester discret, équipé, et ne pas stationner sur le ponton.

Plongée du bord : ne pas dépasser la limite de bande de rive (bouées jaunes).

Ne pas toucher les câbles le long du tuyau : ce sont des sondes de température du suivi scientifique du lac.

SÉCURITÉ

Route D909 très passante : traversée en groupe, gilet ou lampe visible de nuit.

Fréquentation estivale forte (baigneurs, petites embarcations) : bouée de signalisation impérative.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La topographie n'a pas bougé. Nouveautés : périmètre communal « rives du lac » d'Annecy (2024) et rappel du statut de zone de prise d'eau, absent de l'édition 2011.

Appréciation : Site moins spectaculaire que ses voisins mais d'un accès facile ; bon site d'entraînement et de plongée de nuit.

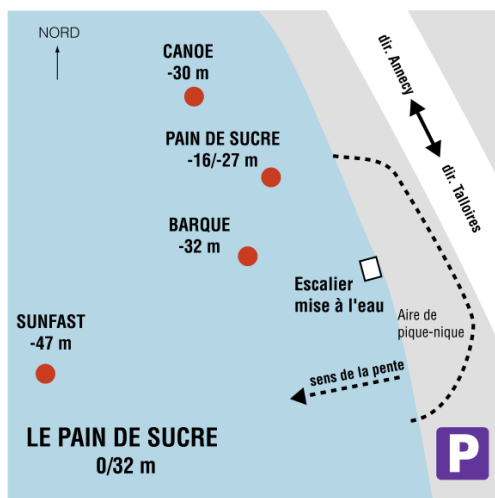
Accès	Bord (bateau pour le Sunfast)
Profondeur	0 – 32 m (Sunfast à 47 m)
Niveau	Facile (rocher visible sans dépasser 20 m)
Code	PSUC
UTM	N 5 086,763 / E 32 279,833
WGS 84	45.89918, 6.16177
Statut 2026	Bord toléré — herbier fragile

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; à la sortie d'Annecy-le-Vieux, environ 150 m après le « Maracaïbo », stationnement au bord du lac après l'aire de pique-nique.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Par l'escalier au milieu de l'aire de pique-nique — très glissant. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — escalier de l'aire de pique-nique

2 — Le pain de sucre

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente moyenne jusqu'à -30 m puis très faible.

Rocher du « pain de sucre » : -16 / -27 m (donné -18/-30 m dans l'édition 2011).

Canoë au nord (-30 m), barque de pêche au sud (-33 m), voilier Sunfast (-47 m).

Herbier remarquable de -15 m à la surface, idéal pour les paliers.

PROFIL DE PLONGÉE

Rocher : depuis l'escalier, descendre plein ouest jusqu'à -15 m, puis nord sur environ 70 m.

Barque : du pied du rocher, descendre à -32 m puis cap sud sur ~50 m.

Canoë : du pied du rocher, cap nord en restant à -30 m.

Sunfast : -47 m au cap 220° depuis le rocher — plongée profonde, départ bateau conseillé.

Possibilité de rejoindre l'Amandier (fiche 3) en palmant au sud (~100 m depuis l'escalier).

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses, tanches, gardons, chabots, blennies, lottes, ombles, féras.

Flore : Characées, myriophylles, hippuris.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Périmètre « rives du lac » d'Annecy (arrêté CN-2024-1562, art. 20) : baignade interdite hors plages publiques ; mise à l'eau du bord à effectuer sans stationner ni gêner.

Plongée du bord : rester à l'intérieur de la bande de rive.

Herbier : palmage horizontal, aucun appui sur la végétation ; ancrage interdit dans les herbiers visibles depuis la surface (RPP art. 2.6).

Le Sunfast est hors bande de rive : bateau support avec pavillon Alpha obligatoire.

SÉCURITÉ

Escalier très glissant : s'équiper en haut, descendre une main libre.

Site très fréquenté par les clubs : annoncer sa palanquée, baliser.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Profondeurs du rocher recalées (-16/-27 m). L'accès du bord reste possible mais s'inscrit désormais dans le périmètre communal d'Annecy ; l'herbier est traité comme habitat sensible.

Appréciation : Impossible de tout voir en une plongée. Herbier magnifique de nuit ; site école très fréquenté.

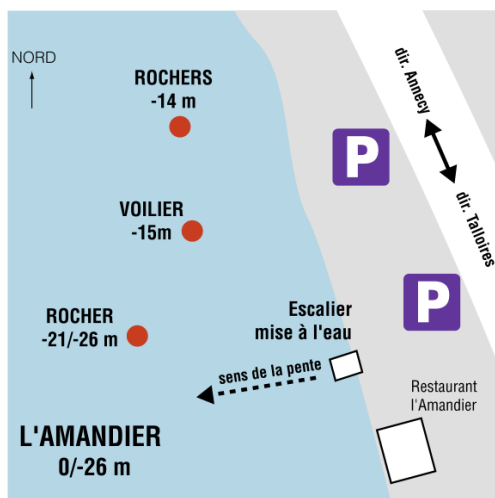
Accès	Bord (ponton privé)
Profondeur	0 – 26 m
Niveau	Facile
Code	AMAN
UTM	N 5 086,591 / E 32 279,941
WGS 84	45.89766, 6.16324
Statut 2026	Bord — ponton privé, accord requis

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; à l'entrée de Chavoire (1,5 km), stationnement au bord du lac juste avant le restaurant « l'Amandier ». Un escalier mène au ponton béton.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Au ponton béton, souvent glissant. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — ponton béton

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente moyenne jusqu'à -20 m puis plus faible.

Herbier -2 / -12 m ; rocher -21 / -26 m ; voilier -16 / -19 m ; deux rochers moins profonds (-14/-19 m et -7/-10 m) ; blocs de cailloux -6 / -10 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Rocher de 26 m : descendre la pente plein ouest jusqu'à -24 m, puis nord jusqu'au rocher.

Voilier : depuis le rocher, remonter à -15 m, cap nord et palmer ~30 m.

Deux rochers : depuis le voilier, nord à -15 m sur ~40 m.

Gros cailloux : revenir au sud à -6 m, environ 10 m au-delà de la mise à l'eau.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses ; chabots de nuit. Poste d'observation de la fraye des feras fin décembre.

Flore : Characées, myriophylles, hippuris.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Ponton et abords : propriété privée — l'accès n'est pas de droit, demander l'autorisation ou passer par le bord public voisin.

Périmètre « rives du lac » d'Annecy (art. 20) : baignade interdite hors plages publiques.

Fraye des feras (fin décembre) : observation à distance, pas d'éclairage direct prolongé sur les frayères.

Herbier de -2 à -12 m : ne pas palmer dedans.

SÉCURITÉ

Route bruyante et passante, beaucoup de baigneurs l'été.

De nuit : bon éclairage public pour s'équiper, mais baliser en surface.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La fiche 2011 indiquait « aucune réglementation particulière ». En 2026 : ponton privé, périmètre communal d'Annecy, et sensibilité de la frayère à feras.

Appréciation : Plongée facile et variée, idéale de nuit, en seconde plongée ou pour un baptême sur herbier.

Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 45 m (sources à -35/-40 m)
Niveau	Assez facile (profondeur)
Code	SCVEY
UTM	N 5 083,829 / E 32 281,082
WGS 84	45.87320 , 6.17919
Statut 2026	Bord / bateau

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; à la sortie de Veyrier, direction Plage puis route parallèle au lac jusqu'à l'impasse du Port des Guerres. Voiture laissée sur le chemin, environ 150 m de descente à pied.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis la rive au niveau de l'impasse. Remontée à la voiture raide : prévoir la fatigue en fin de plongée.



Mise à l'eau



Perche dans l'herbier

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente moyenne jusqu'à -30 m puis plus faible.

Cratères de sources, de 50 cm à plusieurs mètres de diamètre, entre -35 et -40 m ; l'eau sortant du fond est visible.

PROFIL DE PLONGÉE

Depuis la mise à l'eau, se décaler d'environ 100 m au nord, gagner le large en surface (ouest), puis descendre sur -35 m : les cratères se situent entre -35 et -40 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses, tanches, gardons, blennies, lottes.

Flore : Characées, myriophylles, hippuris.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Stationnement le long de la RD909 et du chemin : respecter les riverains, ne pas bloquer l'impasse (mise en fourrière possible).

Plongée du bord : rester dans la bande de rive ; au-delà, bateau support obligatoire.

Profondeur des sources (-40 m) : plongée profonde, prérogatives et gaz adaptés.

SÉCURITÉ

Aucun repère franc au fond : orientation au compas indispensable, sinon la plongée se résume au sédiment.

Sortie raide, chargée : hydratation et repos avant la remontée du sentier.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Site réglementairement peu contraint. Ajout 2026 : rappel bande de rive et gestion du stationnement (riverains).

Appréciation : Curiosité géologique du lac ; la remontée à la voiture est le vrai effort de la journée.

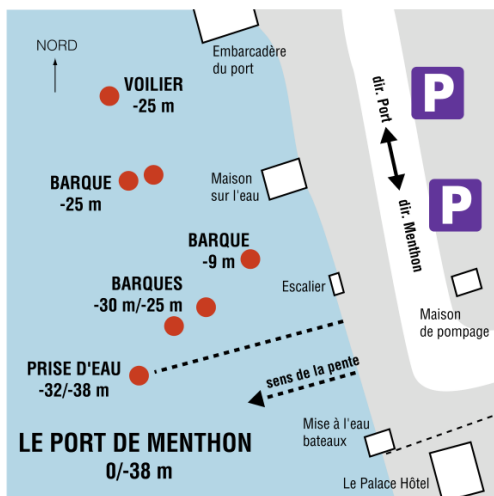
Accès	Bord — hors enceinte portuaire
Profondeur	0 – 38 m
Niveau	Moyen (prise d'eau difficile)
Code	DEMEN / MMEN
UTM	N 5 082,218 / E 32 281,518 (débarcadère) — N 5 081,998 / E 32 281,697 (maison sur l'eau)
WGS 84	45.85886, 6.18553 — 45.85693, 6.18793
Statut 2026	Restreint : port public

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; à l'entrée de Menthon, direction le port, puis à gauche et stationnement au plus près de la mise à l'eau choisie.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Deux points possibles, tous deux hors enceinte portuaire : face à la petite maison de pompage à 20 m du Palace (prise d'eau et barque) ; petit escalier au nord de la maison sur l'eau (épaves). Sorties aux mêmes endroits.



Plan du site — A. Pinot (2011)



La maison sur l'eau

5 — Le port de Menthon-Saint-Bernard

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente moyenne jusqu'à -25 m puis plus faible.

Prise d'eau : -32 à -38 m. Petite barque bois à -9 m dans l'herbier.

Barques bois à -25 m (skiff) et -20 m au nord de la maison sur l'eau ; voilier bois à -25 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Prise d'eau : nager en surface jusqu'à la bouée jaune à 150 m du bord, descendre en pleine eau le long de la chaîne jusqu'à la crépine, remonter à l'est en suivant le tuyau jusqu'à -9 m, puis nord pour la barque dans l'herbier.

Épaves : depuis l'escalier, descendre plein ouest à -25 m, puis 20 m au nord (skiff), 50 m de plus au nord (voilier) ; retour possible à -9 m puis sud sur ~100 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses.

Flore : Characées, myriophylles.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Port public : plongée interdite à l'intérieur du port, devant son entrée et dans le chenal d'accès, ainsi qu'à proximité du débarcadère public (RPP art. 6.6) — toute l'année, et non seulement l'été.

Zone de prise d'eau : navigation et stationnement des bateaux à moteur interdits dans le périmètre balisé.

Omblière de Menthon-Saint-Bernard à proximité immédiate au sud : ancrage et plongée interdits du 15 octobre au 30 mars (RPP art. 3.5.2 et 6.6).

Trafic de plaisance très dense en saison : signalisation en surface obligatoire.

SÉCURITÉ

Nage de 150 m en surface pour la prise d'eau : pas de traversée sans bouée ni surveillance.

Beaucoup de bateaux : rester sous la bouée, remonter à la verticale du pavillon.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La proximité de l'omblière (fermée du 15/10 au 30/03) et l'interdiction permanente devant l'entrée du port n'étaient pas mentionnées en 2011.

Appréciation : Site fréquenté, plaisant hors saison ; épaves faciles, prise d'eau exigeante (profondeur + distance).

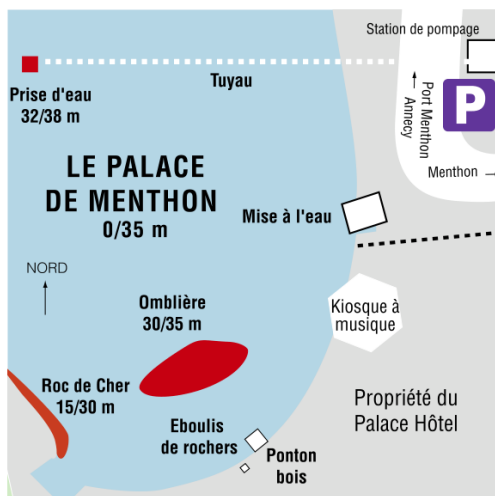
Accès	Bord (rampe) — bateau privilégié
Profondeur	0 – 45 m (omblière -30/-35 m)
Niveau	Moyen
Code	PAMEN
UTM	N 5 081,784 / E 32 281,754
WGS 84	45.85503, 6.18876
Statut 2026	Omblière : fermée 15/10 → 30/03

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909, entrée de Menthon, direction le port puis à gauche ; stationnement au plus près du Palace Hôtel.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Du bord, à la rampe de mise à l'eau des bateaux contre la grille du Palace Hôtel — très glissante. Sortie idem.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — rampe du Palace

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente soutenue jusqu'à -30 m puis plus faible.

Éboulis de cailloux de 0 à -30 m ; omblière (galets) à partir de -30 m ; herbiers de 0 à -15 m.

Prise d'eau à 150 m du bord.

PROFIL DE PLONGÉE

Omblière (hors période de fermeture) : à la mise à l'eau, nager 100 m en surface cap sud jusqu'au ponton bois, descendre l'éboulis jusqu'à -30 m.

Prolongement possible au sud vers le début du Roc de Chère, ou remontée en oblique nord-est sur les cailloux puis les characées pour rejoindre la sortie.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, lottes, ombles, féras, gardons, écrevisses américaines, blennies.

Flore : Hippuris, characées, myriophylles toute l'année.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Omblière de Menthon (RPP art. 3.5.2) : ancrage et plongée interdits du 15 octobre au 30 mars — dates corrigées par rapport à l'édition 2011 (30 novembre – 30 mars).

Propriété du Palace : ne pas aborder, ne pas traverser la propriété, ne pas s'équiper devant la grille.

Zone de prise d'eau au large : pas de mouillage moteur dans le périmètre balisé.

Hors période de fermeture, ne pas fouiller ni éclairer longuement les galets de l'omblière.

SÉCURITÉ

Rampe très glissante : mise à l'eau assise, palmes chaussées dans l'eau.

De nuit, l'éclairage public facilite l'équipement mais rend la signalisation en surface d'autant plus nécessaire.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Correction majeure : la fermeture de l'omblière court du 15 octobre au 30 mars (RPP), et non du 30 novembre au 30 mars.

Appréciation : Belle plongée de nuit hors période de fraye ; l'omblière est le cœur du site — et sa raison d'être protégée.

Accès	Bateau (port fermé à la plongée)
Profondeur	0 – 27 m
Niveau	Assez facile (hors contrainte port)
Code	PTAL
UTM	N 5 080,068 / E 32 283,379
WGS 84	45.84012, 6.21044
Statut 2026	Plongée interdite dans le port

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville, puis direction du port de Talloires. Deux grands parkings à 300 m. Places très rares en saison.

MISE À L'EAU ET SORTIE

La mise à l'eau historique se faisait à la rampe des bateaux, dans l'enceinte du port : elle n'est plus praticable réglementairement (voir ci-contre). Accès aujourd'hui par bateau, mouillé hors zone portuaire et hors chenal.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — rampe du port

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, pente moyenne jusqu'à -20 m puis faible.

Voiture BMW à -24/-25 m ; épave de barque bois à -27 m ; voilier de régate « Hispania » à -15 m.

PROFIL DE PLONGÉE

BMW : depuis la rampe, descendre en travers de pente plein ouest (270°) jusqu'à -22 m puis 15 m au nord.

Barque : même direction en descendant à -27 m.

Hispania : remonter à -15 m et continuer au nord sur environ 100 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses américaines et californiennes ; faune dense au milieu des détritiques typiques des ports.

Flore : Characées, myriophylles.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

RPP art. 6.6 : plongée interdite à l'intérieur des ports publics, devant leur entrée et dans les chenaux d'accès, ainsi qu'à proximité des débarcadères publics — interdiction permanente, pas seulement estivale.

Le débarcadère public de Talloires reçoit les bateaux à passagers : ne jamais plonger ni faire surface dans leur axe de manœuvre.

Accès conseillé : depuis un bateau mouillé au nord du port, hors chenal, avec pavillon Alpha et respect des 100 m.

Petit lac : navigation à moteur > 10 CV interdite au sud de la ligne Duingt – Talloires du 30 novembre au 1er mars.

SÉCURITÉ

Visibilité souvent médiocre l'été, meilleure l'hiver.

Ferraille, bouteilles et vieux pneus : gants et vigilance sur le matériel.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Changement de statut : en 2011 la plongée était « interdite l'été » ; le RPP la proscrit toute l'année dans et devant le port. Le site reste plongeable, mais depuis le large.

Appréciation : Plongée urbaine intéressante de nuit pour la faune, aujourd'hui subordonnée à un accès bateau bien positionné.

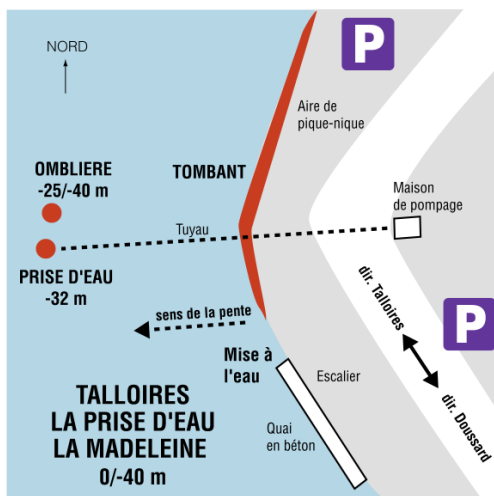
Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 40 m
Niveau	Facile (falaise) à sportif (prise d'eau)
Code	PETAL
UTM	N 5 079,359 / E 32 283,872
WGS 84	45.83390, 6.21710
Statut 2026	Omblière : fermée 15/10 → 30/03

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; après Talloires, longer le lac (après le giratoire), passer la petite station de pompage et se garer juste après le virage, côté opposé au lac.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Traverser prudemment la route, descendre l'escalier jusqu'au quai béton ; mise à l'eau en sautant côté nord du quai. Sortie par les rochers à l'extrémité nord du quai.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — escalier et quai béton

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, rochers et tombant, pente assez forte.

Prise d'eau à -32 m, à 150 m au nord de la mise à l'eau ; crépine vers -20 m.

Falaise entre la mise à l'eau et la prise d'eau ; ombrière de -25 à -40 m ; canyon (tranchée) de -20 à -40 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Prise d'eau : nager 150 m en surface au nord jusqu'au niveau de la maison de pompage, suivre le tuyau qui descend à l'ouest jusqu'à la crépine (-20 m), puis le bas de la structure bois.

Falaise : nager 50 m au nord, descendre sur le tombant, revenir au sud en remontant pour visiter les failles et les gros cailloux de -10 m à la surface.

Canyon : face à l'escalier, descendre à -20 m, la tranchée se prolonge jusqu'à -40 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, ombles, gardons, grosses écrevisses californiennes, chabots de nuit sur le tombant, blennies près de la surface.

Flore : Characées.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Ombrière de la Madeleine (RPP art. 3.5.1) : ancrage et plongée interdits du 15 octobre au 30 mars — dates corrigées (2011 indiquait 30 novembre – 31 mars).

Zone de prise d'eau : bateaux à moteur interdits dans le périmètre balisé ; mouiller au large de la zone.

Traversée de la D909 : voie rapide et sinueuse, mise en fourrière possible en cas de stationnement gênant.

Ne rien déplacer sur les galets de l'ombrière, y compris hors période protégée.

SÉCURITÉ

Mise à l'eau en saut depuis le quai : contrôler la profondeur et l'absence d'obstacle.

Le canyon canalise la sédimentation : palmage propre, sinon la visibilité s'effondre pour la palanquée suivante.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Dates de fermeture de l'ombrière recalées sur le RPP (15/10 – 30/03) ; rappel du statut de prise d'eau.

Appréciation : Le quai béton abrite du bruit et des regards ; belle vue sur la prise d'eau quand la visibilité est bonne.

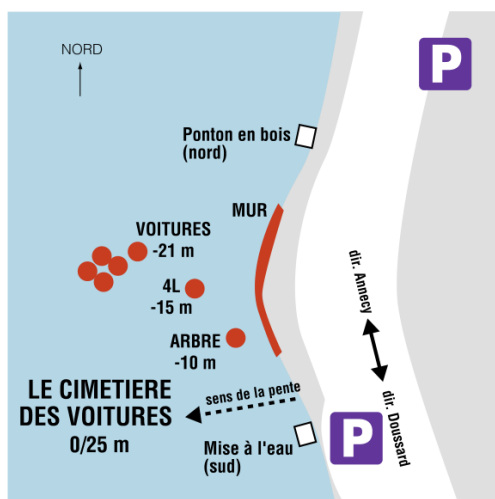
Accès	Bord difficile — bateau recommandé
Profondeur	0 – 25 m
Niveau	Moyen (palmage de surface)
Code	CVOI
UTM	N 5 077,045 / E 32 284,844
WGS 84	45.81340, 6.23063
Statut 2026	Bateau recommandé

ACCÈS & STATIONNEMENT

D909 direction Albertville ; après Talloires, passer la plage de la Balmette, puis un virage où un rocher planté d'arbres avance dans le lac. Stationnement très difficile : petit renforcement de gravier 150 m au nord, ou aire de gravier 400 m après.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Au nord : depuis le dernier ponton bois avant le rocher. Au sud : s'équiper dans l'eau, les rochers sont difficiles à franchir avec un bloc. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Emplacement des voitures

NATURE DE LA PLONGÉE

Fond de sédiment, pente assez prononcée jusqu'à -30 m puis plus faible.

Arbre immergé de -9 à -15 m ; 4L sur le toit à -15 m ; cinq voitures de -21 à -25 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Départ nord : depuis le ponton, nager 100 m au sud jusqu'au coin nord du mur, descendre la pente à -20 m puis cap sud.

Départ sud : nager environ 150 m, descendre à -10 m, cap nord pour l'arbre, puis -15 m pour la 4L, puis -21 m pour les voitures ; retour au point d'immersion.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, écrevisses, chabots.

Flore : Characées.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Épaves automobiles : ne rien prélever, ne pas pénétrer dans les carcasses instables ; l'état du site évolue (dépollution / retrait partiel de véhicules).

Pontons privés : demander l'accord des propriétaires pour la mise à l'eau nord.

Petit lac : navigation à moteur > 10 CV interdite au sud de la ligne Duingt – Talloires du 30 novembre au 1er mars — anticiper pour un accès bateau hivernal.

Stationnement : bande étroite en bord de D909, ne pas empiéter sur la chaussée.

SÉCURITÉ

Attention aux véhicules instables qui peuvent glisser dans la pente.

Site isolé, accès du bord périlleux : palanquée autonome, matériel de signalisation et lampe de secours.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Site en voie de dépollution : plusieurs carcasses ont été retirées depuis 2011. L'accès du bord s'est encore dégradé (stationnement) : le bateau devient la solution raisonnable.

Appréciation : Belle plongée insolite, surtout de nuit ; endroit peu fréquenté, un bon coup de palmes est nécessaire.

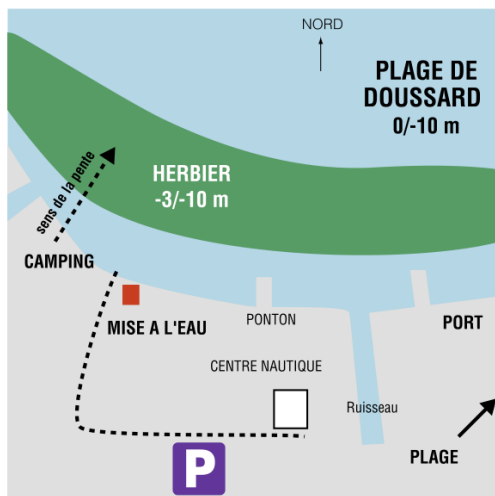
Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 10 m
Niveau	Facile — baptêmes
Code	PDOU
UTM	N 5 074,785 / E 32 283,682
WGS 84	45.79272, 6.21671
Statut 2026	Réserve naturelle immédiatement au sud

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 ou D909 direction Albertville ; au bout du lac, près du camping la Nublière, direction le port / la plage. Grand parking.

MISE À L'EAU ET SORTIE

À 100 m du parking, à gauche de la mise à l'eau des bateaux, contre le camping.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — plage / port de Doussard

NATURE DE LA PLONGÉE

Herbier très dense, pente faible ; sédiment fin.

L'herbier se prolonge sur une centaine de mètres jusqu'à l'embouchure d'une rivière.

PROFIL DE PLONGÉE

Partir côté ouest et visiter l'herbier en restant entre -3 et -10 m ; retour par le même chemin, cap au compas car les repères sont rares.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, tanches, carpes, écrevisses, anodontes sur le sédiment ; silure possible.

Flore : Potamots luisant, pectiné et perfolié, hippuris, myriophylles, élodée.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Réserve naturelle nationale du Bout du Lac et son périmètre de protection, immédiatement au sud : navigation, stationnement, baignade et plongée totalement interdits (RPP art. 3.16 et 6.6). Limite matérialisée par bouées à fanion rouge et lignes d'eau.

Zones de protection de la végétation lacustre émergée : accès, baignade et plongée interdits dans les roselières et à moins de 50 m de leur front (RPP art. 3.3.2).

Port et débarcadère public voisins : pas de plongée devant l'entrée du port ni dans le chenal d'accès.

Zone de baignade balisée : navigation interdite du 30 avril au 1er octobre ; se mettre à l'eau à l'écart du balisage.

SÉCURITÉ

Petites embarcations très nombreuses en été : signalisation en surface indispensable.

Herbier dense : risque d'intrication, couteau ou coupe-fil, et palanquée serrée.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La limite de la réserve et de son périmètre de protection est désormais une interdiction ferme, balisée : la connaître avant l'immersion fait partie de la préparation du site.

Appréciation : Plongée sans difficulté, idéale pour un baptême : toute la faune et la flore du lac y sont présentes.

Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 10 m
Niveau	Facile — première épave
Code	ALFA
UTM	N 5 076,455 / E 32 283,320
WGS 84	45.80762, 6.21130
Statut 2026	Bord / bateau

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; après Brédannaz, passer les petits chalets au bord du lac, continuer 200 m et se garer sur le petit parking au bord du lac. Deux sentiers raides descendent au lac de part et d'autre.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Descendre les blocs et s'équiper dans l'eau. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — sentier depuis le parking

NATURE DE LA PLONGÉE

Herbier puis fond de sédiment, pente faible.

Épave d'Alfa Romeo posée sur le toit à -10 m, sur tapis de characées.

PROFIL DE PLONGÉE

Selon le côté du parking utilisé, descendre à -10 m et suivre l'axe du centre du parking sur environ 50 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets (parfois gros dans les hippuris du bord), perches, gardons, écrevisses.

Flore : Beau tapis de characées, bordure d'hippuris.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Ne rien prélever sur l'épave ; ne pas la déplacer ni y accrocher de fil.

Petit lac : navigation à moteur > 10 CV interdite au sud de la ligne Duingt – Talloires du 30 novembre au 1er mars.

Herbiers visibles depuis la surface : ancrage interdit.

Plongée du bord : rester dans la bande de rive, baliser.

SÉCURITÉ

Sentiers raides et glissants : descente en deux fois plutôt qu'un portage complet.

Profondeur faible mais trafic de surface : bouée obligatoire.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Contexte inchangé ; ajout des règles d'ancrage sur herbier et de la restriction moteur hivernale du petit lac.

Appréciation : Idéal pour un baptême ou pour emmener un débutant sur sa première épave.

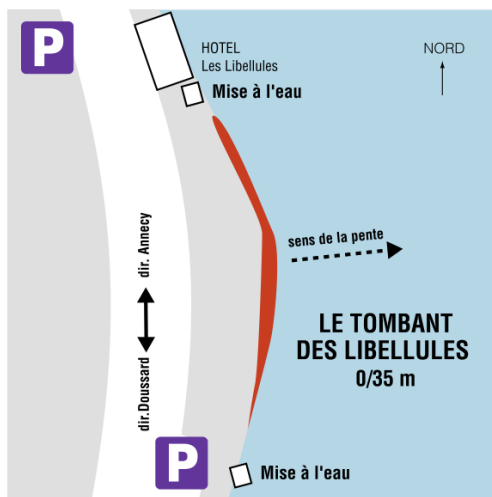
Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 35 m
Niveau	Assez difficile sur le tombant
Code	TLIB
UTM	N 5 078,539 / E 32 283,144
WGS 84	45.82630, 6.20811
Statut 2026	Bord / bateau

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; à la sortie de Duingt, au niveau de l'hôtel-restaurant « Les Libellules », se garer le long de la petite route qui monte derrière le parking de l'hôtel. Autre parking 400 m au sud, en fin de barrière, côté lac.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Au sud de l'hôtel, au début de la balustrade, par un petit escalier menant à un rebord béton. Deuxième option 400 m au sud, sur une petite aire d'herbe. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — escalier au sud de l'hôtel

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment puis tombant jusqu'à -35 m, très long (environ 200 m).

Restes d'un ponton flottant disséminés entre -19 et -30 m, au sud.

Herbiers devant la petite plage au sud.

PROFIL DE PLONGÉE

Depuis l'escalier : descendre sur le tombant qui commence à quelques mètres du bord, cap nord puis retour au sud par le bas du tombant.

Depuis la plage sud : palmer environ 200 m en surface, puis descendre sur le tombant et revenir par le même chemin.

FAUNE & FLORE

Faune : Lottes et ombles au bas du tombant ; vie concentrée dans les herbiers.

Flore : Characées, myriophylles.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Traversée de la N508 très dangereuse au niveau de l'hôtel : traverser groupé, matériel porté.

Débarcadère de Duingt et passage des bateaux à passagers à proximité : ne pas plonger dans leur axe.

Herbiers de la plage sud : palmage délicat, pas d'ancrage.

Plongée du bord : ne pas dépasser la bande de rive.

SÉCURITÉ

Tombant profond dès le bord : contrôle de la vitesse de descente et du lestage, paliers sur le haut du tombant.

Peu de repères en pleine eau : suivre le tombant à main constante.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Aucune évolution réglementaire spécifique ; le site reste l'un des plus accessibles du secteur pour un tombant.

Appréciation : Beau tombant méconnu, souvent délaissé au profit du château de Duingt ; herbiers idéaux pour les débutants.

Accès	Bord ou bateau
Profondeur	0 – 43 m
Niveau	Difficile (profondeur)
Code	CDUIN
UTM	N 5 078,960 / E 32 283,040
WGS 84	45.83005, 6.20658
Statut 2026	Trafic bateaux à passagers

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; à Duingt, le château est dans un virage très prononcé. Quatre places de parking devant l'entrée du château — ne jamais gêner l'accès.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Au sud du parking, embarcadère avec un escalier à sa gauche. Sortie au même endroit ou au nord du château si l'on en fait le tour.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — escalier de l'embarcadère

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, pente soutenue puis tombant vertical (30 – 43 m).

Arbres morts de -20 à -40 m, panneau accroché vers -30 m ; luminosité meilleure le matin.

Côté nord-est : pente douce couverte d'herbier.

PROFIL DE PLONGÉE

Depuis l'escalier, palmer 100 m en surface au nord jusqu'au coin du château, descendre le long du tombant et le suivre à main gauche.

Visiter les arbres (lottes) en se méfiant des fils de pêche ; sur le sédiment vers -40 m, petits ombles fréquents.

Tour complet possible par le nord-est, plus long ; courant contraire fréquent vers -5 m à la pointe nord.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, ombles, lottes, feras, carpes, tanches, brèmes, chabots, gardons, écrevisses.

Flore : Characées, roseaux, potamots.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Embarcadère et passage des bateaux de la Compagnie des Bateaux : la plongée est interdite à proximité des débarcadères publics et dans leur axe de manœuvre (RPP art. 6.6). Se décaler immédiatement après l'immersion, ne jamais faire surface dans le chenal d'accostage.

Entre le haut-fond du Roselet et le château, un bateau à passagers peut circuler dans la bande de rive : passage étroit et fréquenté.

Haut-fond du Roselet (site archéologique) à 200 m au large : plongée et ancrage interdits sur son emprise (voir fiche 22).

Fils de pêche omniprésents dans les arbres morts : coupe-fil obligatoire.

SÉCURITÉ

Profondeur et paroi verticale : gestion stricte de la flottabilité et de l'autonomie.

Site très fréquenté (pêcheurs, navettes) : bouée obligatoire, remontée le long du tombant.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La contrainte majeure de 2026 est le trafic des bateaux à passagers et le statut de débarcadère public de la mise à l'eau historique.

Appréciation : Une des plus belles plongées du lac ; par eau claire, remonter sous la surface pour regarder le château est un moment rare.

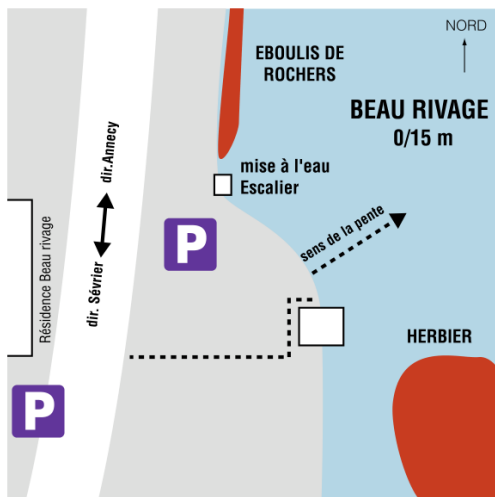
Accès	Bord (périmètre communal) / bateau
Profondeur	0 – 15 m
Niveau	Facile
Code	BRIACY
UTM	N 5 085,100 / E 32 278,300 (2011 : 5 085,090 / 32 278,261)
WGS 84	45.88374, 6.14280
Statut 2026	Herbier remarquable — très fragile

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; à 1 km d'Annecy, au niveau de la clinique Régina, stationnement sur un parking au bord du lac ou côté opposé.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis l'escalier au nord du parking, au bord du lac. Sortie idem.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Foulque macroule

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, pente soutenue au départ.

Au sud : herbiers exceptionnels (characées, potamots luisant et pectiné, hippuris, élodée, naïades).

Au nord : amas de rochers soutenant la route, de -10 à -3 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Herbiers : descendre à -5 m, cap sud-est sur le tapis de characées jusqu'à -12 m (élodées), remonter la pente jusqu'à la forêt d'hippuris de -3 m à la surface, puis tour complet entre l'herbier et le bord.

Rochers : partir au nord, visiter par le bas (-10 à -7 m) puis flâner au retour entre -6 et -3 m dans les anfractuosités.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, carpes, tanches, écrevisses, blennies.

Flore : Characées, potamots, hippuris, élodée, naïades.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Périmètre « rives du lac » d'Annecy (arrêté CN-2024-1562) : baignade interdite hors plages publiques ; stationnement et occupation des berges réglementés.

Herbier très fragile : ne jamais palmer dans les hippuris, aucun appui, pas d'ancrage (ancrage interdit dans les herbiers visibles depuis la surface).

Pêcheurs nombreux : ne pas passer dans les lignes, rester courtois.

L'été, bateaux venant accoster au ponton : bouée de signalisation impérative.

SÉCURITÉ

Faible profondeur mais trafic important : rester sous la bouée.

Sédiment très volatil : palmage frog kick recommandé.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Site classé « herbier sensible » dans cette édition : la contrainte principale n'est pas la profondeur mais la fragilité du milieu.

Appréciation : Un des plus beaux herbiers du lac ; plongée idéale pour la photo, la bio et les baptêmes.

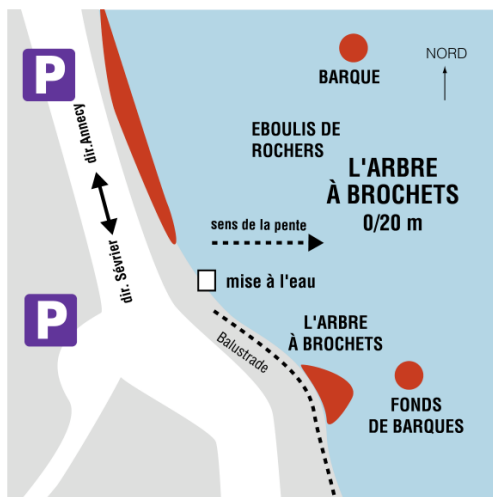
Accès	Bord (périmètre communal) / bateau
Profondeur	0 – 20 m
Niveau	Facile, idéal de nuit
Code	ABRO
UTM	N 5 085,874 / E 32 278,225
WGS 84	45.89067, 6.14148
Statut 2026	Bord — stationnement très limité

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; le site est à la sortie d'Annecy, juste avant le grand virage de la Puya, au niveau du panneau de sortie d'agglomération. Trois ou quatre places au bord de la route (côté opposé au lac), sinon petit parking à 100 m en direction d'Annecy.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis un petit rebord béton juste avant la barrière blanche qui borde le lac dans le virage. S'asseoir pour s'équiper — ferraille apparente dans le béton. Sortie au même endroit.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Mise à l'eau — rebord béton avant la barrière

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment et rochers, pente moyenne jusqu'à -20 m puis plus faible.

Arbre immergé de -3 à -12 m ; fonds de barque à -18 et -19 m ; barque à -20 m plus au nord.

PROFIL DE PLONGÉE

Arbre : descendre la pente à -10 m, cap sud-est sur 40 m ; tour complet de l'arbre possible.

Depuis l'arbre : descendre à -18/-19 m pour les fonds de barque, ou partir à l'est pour les rochers du bord.

Barque bois : -20 m, environ 80 m en direction d'Annecy.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets nombreux, perches, gardons, écrevisses... et une belle collection de leurres.

Flore : Characées.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Périmètre « rives du lac » d'Annecy (art. 20) : baignade interdite hors plages publiques ; mise à l'eau discrète, sans stationnement gênant sur la N508.

Zone de prise d'eau de la Puya à proximité : pas de mouillage moteur dans le périmètre balisé.

Ne pas décrocher les leurres et fils qui appartiennent aux pêcheurs ; coupe-fil obligatoire.

Plongée de nuit : signalisation lumineuse en surface et sur la bouée.

SÉCURITÉ

Ferraille dans le béton de la mise à l'eau : gants.

Fils et hameçons : risque d'accrochage, ne jamais forcer, couper.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Ajouts 2026 : périmètre communal d'Annecy, proximité de la prise d'eau de la Puya, sécurité « fils de pêche ».

Appréciation : À faire de nuit, quand les brochets sont plus nombreux que les pêcheurs.

Accès	Bord (structures agréées) / bateau
Profondeur	0 – 45 m (trou du Boubioz : -80 m)
Niveau	Très facile (herbiers) à difficile (Boubioz)
Code	BOUB / MARQ1 / MARQ2
UTM	N 5 086,180 / E 32 278,150 (ponton) — N 5 086,300 / E 32 277,782 (rampe) — N 5 086,110 / E 32 277,950 (Boubioz)
WGS 84	45.89340, 6.14037 — 45.89436, 6.13558 — 45.89270, 6.13783
Statut 2026	Site club (CSA) — plage publique

ACCÈS & STATIONNEMENT

N508 direction Albertville ; après la piscine des Marquissats, se garer sur le grand parking au plus au sud possible. Club de plongée (CSA) au centre nautique.

MISE À L'EAU ET SORTIE

S'équiper sur le parking et traverser la route. Pour les rochers du Boubioz : marcher sur le trottoir vers le sud du centre nautique, passage vers le lac au bout de la plage. Pour les herbiers : face au centre nautique.



Plan du site — A. Pinot (2011)



Le centre nautique des Marquissats

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, pente moyenne jusqu'à -30 m, puis très forte au niveau du trou du Boubioz (environ -80 m).
Barques à -10 m et -13 m, grille sur bidons à -5 m (plate-forme d'exercices du club), canoë à -8 m, restes de pédalo à -12 m.

PROFIL DE PLONGÉE

Rochers du Boubioz (-40 m) : depuis la mise à l'eau, nager 150 m en surface au cap 60°, descendre à environ -35 m, puis cap nord jusqu'aux rochers ; remonter à l'ouest à -10 m, puis nord pour la barque, -5 m pour la grille, -7 m pour le canoë ; sortie à l'ouest.

Circuit facile : descendre à -10 m, cap nord jusqu'à la barque puis même itinéraire, jusqu'à la rampe de mise à l'eau des bateaux.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, tanches, carpes, écrevisses américaines et californiennes.

Flore : Characées, myriophylles.

RÈGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Le trou du Boubioz descend à environ -80 m : hors limites de la plongée à l'air et hors prérogatives loisir courantes. Ne pas s'y engager sans qualification, gaz et procédure adaptés.

Zone de baignade balisée de la plage des Marquissats : navigation interdite du 30 avril au 1er octobre ; se mettre à l'eau hors du balisage.

Périmètre « rives du lac » d'Annecy : l'accès aux pontons du centre nautique n'est autorisé que dans le cadre d'activités encadrées (arrêté CN-2024-1562, art. 20).

Site historique du club CSA / Annecy Plongée : passer par la structure agréée est la voie la plus simple et la plus sûre.

Sites archéologiques classés du Pâquier et du Petit Port (Annecy / Annecy-le-Vieux) au nord : ancrage et plongée interdits sur leurs emprises.

SÉCURITÉ

La visibilité se dégrade nettement aux abords du trou.

Forte fréquentation estivale (baigneurs, avirons, canoës jusqu'à 30 km/h dans la bande de rive) : bouée obligatoire, remontée verticale sous la signalisation.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Le trou du Boubioz est explicitement traité comme hors limites loisir ; ajout des zones de baignade balisées et des emprises archéologiques voisines.

Appréciation : Excellent site photo et plongée de nuit ; le reste est très facile, le trou ne l'est pas.

Accès	Bateau uniquement
Profondeur	42 m (superstructures à -34 m)
Niveau	Difficile
Code	FRAN
UTM	N 5 086,582 / E 32 278,713 (2011 : 5 086,661 / 32 278,875)
WGS 84	45.89719, 6.14743
Statut 2026	Épave emblématique — plongée profonde

ACCÈS & STATIONNEMENT

Accès en bateau uniquement. Amers historiques : A — aligner le côté gauche du clocher de la Visitation (250°) avec le petit clocheton et l'angle du bâtiment de la FFS. B — aligner le drapeau au sommet de l'Impérial Palace (cap 340°) avec l'arbre du premier plan.

MISE À L'EAU ET SORTIE

En pleine eau, sur mouillage. Sondeur et dévidoir indispensables.



Le « France » au temps de sa splendeur



Le cousin, espèce protégée



AMER B — drapeau de l'Impérial (cap 340°)

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Dernier bateau à vapeur à aubes du lac, coulé en 1971 ; posé à plat sur fond de sédiment à -42 m. Superstructures culminant vers -34 m ; proue orientée sud-est (environ 150°).
Le nom se lit encore sur les roues à aubes ; lottes fréquentes sous la proue.

PROFIL DE PLONGÉE

Descente en pleine eau le long du mouillage, dans une semi-obscurité : lampe indispensable ; le haut de l'épave apparaît vers -30 m en conditions normales.
Visiter superstructures et coursives par l'extérieur, puis tour du bateau ; ne pas pénétrer dans les parties étroites.
Remontée sur le mouillage, paliers en pleine eau sous le pavillon.

FAUNE & FLORE

Faune : Lottes et ombles, brochets ou perches l'hiver.
Flore : Characées au palier lorsque l'on remonte près du bord.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Plongée profonde hors bande de rive : bateau support obligatoire, pavillon Alpha hissé ; les autres bateaux doivent s'écarter de 100 m (RPP art. 5.2 et 6.6).
Plongée en solitaire interdite ; autonomie et prérogatives adaptées à -42 m.
Épave patrimoniale : aucun prélèvement, pas de pénétration, ne rien déplacer.
Bien dégager l'ancre avant la remontée pour ne pas la laisser coincée dans l'épave.

SÉCURITÉ

Givrage fréquent : détendeurs entretenus, configuration redondante recommandée.
Renoncer en cas de vent ou de mauvaise visibilité ; descente et remontée en pleine eau exigeantes.
Faire appel aux structures locales qui connaissent le mouillage : gain de temps et de sécurité.
Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Position GPS harmonisée avec le tableau de coordonnées révisé. Rappel du cadre RPP (pavillon Alpha, 100 m) absent de la fiche d'origine.
Appréciation : La grande classique du lac, faisable toute l'année quand les conditions sont bonnes.

Accès	Bateau uniquement
Profondeur	51 m
Niveau	Très difficile
Code	TELEF
UTM	N 5 085,927 / E 32 279,188 (2011 : 5 085,923 / 32 279,180)
WGS 84	45.89145, 6.15385
Statut 2026	Plongée profonde — décompression / Trimix

ACCÈS & STATIONNEMENT

Bateau uniquement. Amers : A — à Chavoire, maison à deux tours, aligner la fenêtre droite de la tour de gauche avec le coin gauche de la maison située derrière (cap 70°). B — aligner le plongeoir de l'Impérial avec le coin gauche de l'immeuble derrière (cap 330°) et la maison dans le pré.

MISE À L'EAU ET SORTIE

En pleine eau. Sondeur indispensable pour localiser l'épave, dévidoir fixé sur la ligne de mouillage.



L'épave du « Téléphérique II »



AMER A — maison à 2 tours, Chavoire (cap 70°)



AMER B — plongeoir de l'Impérial (cap 330°)



Plongeur sur l'épave

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Vedette à passagers qui reliait Annecy à la gare du téléphérique du Mont Veyrier, coulée après une collision avec le « France » ; épave retrouvée en 1997.

Posée à plat sur sédiment à -51 m, proue au nord-est (30°) ; brèche d'environ 1 m sur bâbord avant.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre sur le mouillage, se promener sur l'épave sans pénétrer, remontée en pleine eau le long de la ligne.

FAUNE & FLORE

Faune : Quelques lottes, parfois des ombles.

Flore : Aucune à cette profondeur.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

-51 m : hors prérogatives de la plongée loisir à l'air ; mélanges et procédure de décompression obligatoires, encadrement ou autonomie technique confirmée.

Bateau support avec pavillon Alpha ; zone de sécurité de 100 m.

Plongée solo interdite ; matériel de secours (parachute, redondance, O₂ à bord) indispensable.

Épave fragile : pas de pénétration, aucun prélèvement.

SÉCURITÉ

Localisation délicate : sans sondeur, la plongée se transforme en descente aveugle.

Aller-retour en pleine eau, froid et obscurité : plongée à réserver aux équipes rodées, à ne faire que par bonnes conditions météo.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Fiche recadrée en plongée technique : profondeur, gaz et logistique explicitement encadrés.

Appréciation : Épave peu fréquentée, réservée aux plongeurs très expérimentés et correctement équipés.

Accès	Bateau uniquement
Profondeur	46 – 49 m
Niveau	Profond, difficile
Code	BTUI / FIREBALL
UTM	N 5 080,454 / E 32 281,676 (barge) — N 5 080,742 / E 32 281,650 (Fireball)
WGS 84	45.84305, 6.18836 — 45.84563, 6.18790
Statut 2026	Plongée profonde

ACCÈS & STATIONNEMENT

Bateau uniquement, se munir d'un dévidoir. Amers de la barge : A — au sud-est, aligner le bord du Roc de Chère avec le milieu de la falaise au sud de Talloires. B — au nord, aligner les deux petits rochers affleurants au nord de la petite pointe.

MISE À L'EAU ET SORTIE

En bateau, mouillage sur le site, à distance du tombant.



Position des épaves au pied du Roc de Chère



AMER B — 2 rochers affleurants au nord de la pointe



AMER A — bord du Roc de Chère / falaise sud de Talloires

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Barge plate de transport de tuiles (une dizaine de mètres) posée sur le sédiment vers -47/-49 m.

Voilier « Fireball » à -46 m, à environ 150 m au nord de la barge, au pied d'une petite pointe.

Tombant du Roc de Chère à une quinzaine de mètres au nord de la barge.

PROFIL DE PLONGÉE

Barge : descendre sur les amers, visiter en restant à distance de la structure, puis cap nord jusqu'à la falaise et remontée le long du tombant vers le sud.

Fireball : depuis la pointe, descendre sur son arête jusqu'au bas du tombant (-35 m) puis cap ouest sur le sédiment pendant ~20 m.

FAUNE & FLORE

Faune : Lottes, ombles.

Flore : Characées au palier, le long du tombant.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Profondeur > 45 m : prérogatives et gaz adaptés, plongée solo interdite.

Mouiller à distance respectable du tombant (ressac des navettes) et dégager l'ancre avant la remontée.

Pavillon Alpha, zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

Épaves : ne rien prélever, ne pas pénétrer sous la barge.

SÉCURITÉ

Combinaison idéale « épave profonde + remontée le long du tombant » : planifier la déco avant, pas pendant.

Dévidoir recommandé si les amers ne sont pas assurés.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Coordonnées distinctes pour la barge et le Fireball, harmonisées avec le tableau révisé.

Appréciation : Deux belles plongées mixtes épave / tombant qui permettent de faire du tourisme pendant les paliers.

Accès	Bateau uniquement
Profondeur	0 – 45 m
Niveau	Sans difficulté particulière si l'équilibrage est bon
Code	RCGROTTE
UTM	N 5 080,254 / E 32 282,139
WGS 84	45.84140, 6.19441
Statut 2026	Bateau — mouillage à distance

ACCÈS & STATIONNEMENT

Bateau uniquement. Le tombant peut se faire un peu partout le long du Roc de Chère.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis le bateau, mouillé à distance respectable de la paroi.



La baie de Talloires



La grotte du Roc de Chère

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Tombant majestueux, pied du rocher entre -30 et -45 m selon les endroits, puis sédiment en pente douce.

Faïlles et surplombs ; gisements de tubifex (zones rouges qui disparaissent à l'éclairage) au pied de la falaise.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre sur le tombant et le suivre en visitant les failles ; gérer la profondeur, le plancher est environ 35 m plus bas.

Bon site par vent de nord ou d'ouest.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, lottes, ombles, écrevisses américaines et grosses écrevisses californiennes vers Talloires (de -20 m à la surface).

Flore : Characées vers Talloires.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Mouiller à distance de la paroi : les navettes de la Compagnie des Bateaux génèrent de fortes vagues qui plaquent le bateau contre le roc.

Réserve naturelle nationale du Roc de Chère à terre : pas de débarquement, pas de bivouac.

Pavillon Alpha obligatoire, zone de sécurité de 100 m.

Plongée profonde possible dès le pied du tombant : surveiller la dérive verticale.

SÉCURITÉ

Paroi verticale + eau claire = descente involontaire fréquente : contrôle du profil au fil de l'eau.

Ressac près de la falaise : ne pas s'équiper au ras du rocher.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Ajout du cadre navigation (mouillage, navettes) et rappel du statut de réserve naturelle du Roc de Chère à terre.

Appréciation : Un des endroits les plus pittoresques du lac.

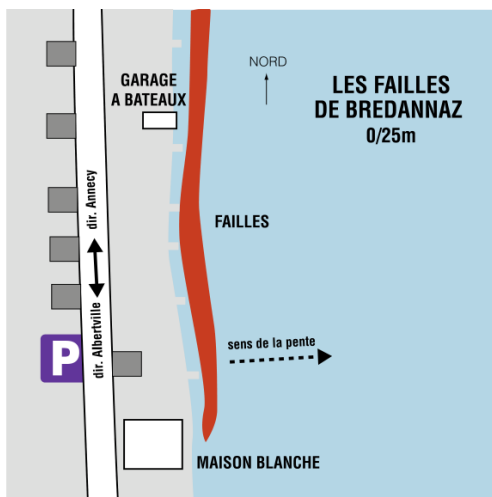
Accès	Bateau recommandé (bord difficile)
Profondeur	0 – 40 m (l'essentiel au-dessus de -25 m)
Niveau	Moyen
Code	FBRE
UTM	N 5 075,556 / E 32 283,382
WGS 84	45.79955, 6.21250
Statut 2026	Bord difficile — pontons privés

ACCÈS & STATIONNEMENT

Du bord : N508 direction Albertville, passer Brédannaz, à 300 m de la pancarte de sortie du lieu-dit « Bout du lac », se garer au bord d'un grand champ côté opposé au lac (repère : chalet bois au bord du lac). Les pontons sont privés. En bateau : à 400 m du bout du lac, rive ouest ; un petit garage à bateau marque la limite nord des failles, une grosse maison blanche à volets verts la limite sud.

MISE À L'EAU ET SORTIE

En bateau, mouiller au niveau du hangar à bateaux ou de la maison blanche. Du bord, uniquement avec l'accord d'un propriétaire de ponton.



Plan du site — A. Pinot (2011)



« Lulu », le silure des failles (aujourd'hui disparu)

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment ; pente abrupte au départ, moyenne jusqu'à -25 m puis faible.

Rochers entaillés de failles plus ou moins profondes entre -10 et -25 m ; épave de voilier à -25 m au nord des rochers.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre au bas des failles (-10 à -15 m) et les explorer à la lampe ; la faille la plus marquée se trouve aux deux tiers sud de la zone rocheuse, la grotte au premier tiers nord.

Voilier : descendre à -25 m au nord des rochers.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, écrevisses. Le silure « Lulu », emblème du site en 2011, n'est plus observé.

Flore : Rare.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Pontons et rives privés : la mise à l'eau du bord n'est pas un droit, elle se négocie et se mérite par la discrétion.

Petit lac : navigation à moteur > 10 CV interdite au sud de la ligne Duingt – Talloires du 30 novembre au 1er mars.

Ne pas s'engager dans les failles étroites au-delà de la lumière du jour, ni forcer un passage.

Périmètre de protection de la réserve du Bout du Lac au sud : plongée totalement interdite.

SÉCURITÉ

Lampe indispensable pour l'intérêt du site.

Bord difficile et glissant : le bateau reste la solution la plus sûre.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Mention du silure « Lulu » comme repère historique ; ajout de la restriction moteur hivernale et de la proximité de la réserve.

Appréciation : Belle plongée quand la visibilité est bonne, tout se joue au-dessus de -25 m.

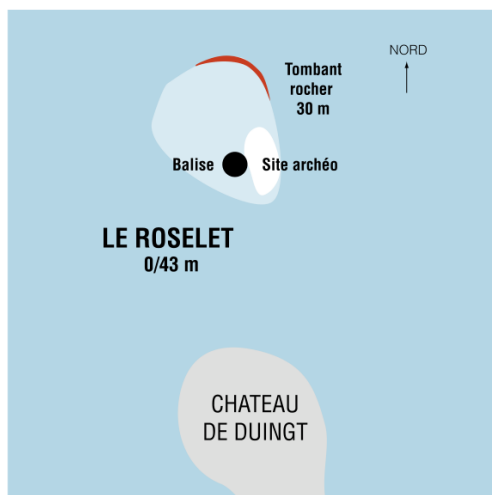
Accès	Bateau uniquement
Profondeur	0 – 43 m (sommets vers -5 m)
Niveau	Assez difficile (orientation)
Code	ROSEL
UTM	N 5 079,410 / E 32 283,020
WGS 84	45.83409, 6.20612
Statut 2026	Site archéologique : sommet interdit

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau, à 200 m du château de Duingt ; le haut-fond est signalé par un espar (deux triangles opposés, rouge en haut, noir en bas).

MISE À L'EAU ET SORTIE

Côté sud du haut-fond, depuis le bateau. Mouiller à l'est de la balise (environ 100 m) ou au nord (150 m) — jamais sur le haut-fond.



Plan du site — A. Pinot (2011)



La balise du Roselet, château de Duingt en arrière-plan

NATURE DE LA PLONGÉE

Amas de cailloux sur sédiment formant un haut-fond ; tombant sur les faces nord-est et nord.

Vestiges lacustres (palafittes) vers -5 m sur le sommet : site archéologique immergé.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre côté nord-est jusqu'au rocher (-15 m), rejoindre le bas (-35 m), puis suivre le pied de la falaise vers le nord.

Remonter et faire les paliers au nord ou plus au sud, sur le sédiment — pas au-dessus du sommet archéologique.

FAUNE & FLORE

Faune : Lottes nombreuses, perches, écrevisses.

Flore : Aucune.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Site archéologique immergé : stationnement par ancrage et plongée interdits sur l'emprise du haut-fond (RPP art. 3.6). L'interdiction n'est pas un conseil, elle est verbalisable.

Passage des bateaux à passagers entre le haut-fond et le château : un bateau peut y circuler dans la bande de rive.

Balisateur par espar : ne jamais s'amarrer à la balise.

Orientation indispensable : sans cap, on ne fait que du sédiment.

SÉCURITÉ

Trafic dense en surface dans le passage de Duingt : pavillon Alpha et vigilance à la remontée.

Tombant profond, repères rares : plongée à la boussole, palanquée soudée.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La formulation 2011 (« déconseillé car interdit ») devient une interdiction pleinement documentée : le sommet est protégé, seul le tombant nord/nord-est est plongeable.

Appréciation : Très beau tombant à lottes — à condition de savoir s'orienter et de rester à l'écart du sommet.

Accès	Bateau (mouillage > 50 m des pieux)
Profondeur	0 – 10 m
Niveau	Facile — baptêmes
Code	DCAI
UTM	N 5 079,700 / E 32 281,070
WGS 84	45.83608, 6.18091
Statut 2026	Roselière : 50 m obligatoires

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau ; la digue se trouve à environ 400 m au nord de la plage de Saint-Jorioz.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Mouiller face à la digue, à plus de 50 m des pieux de protection (réglementation).



La digue à Caille



Potamogeton perfoliatus (Potamogeton perfoliatus)

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment et herbiers très abondants, pente faible.

Au nord de la digue (environ 150 m), îlot de roseaux à l'intérieur des pieux de protection : 1,5 m de fond maximum.

PROFIL DE PLONGÉE

Au sud de la digue, les herbiers sont les plus denses : promenade lente, très habitée.

Les brèmes qui circulent l'été à faible profondeur ne se laissent approcher qu'en apnée, à distance des roseaux.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, tanches, carpes, brèmes, gardons, écrevisses.

Flore : Très diversifiée : roseaux, joncs, potamots, élodées, characées, naïades.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Zone de protection de la végétation lacustre émergée : accès, baignade et plongée interdits dans la roselière et à moins de 50 m de son front (RPP art. 3.3.2 et 6.6). Contrôles effectifs.

Interdiction de s'amarrer ou de monter sur les pieux de protection.

Une zone de végétation émergée balisée existe à l'est de la digue à Panade (bouées blanches reliées par une ligne d'eau) : ne pas la franchir.

Ancrage interdit dans les herbiers visibles depuis la surface.

SÉCURITÉ

Faible profondeur, forte fréquentation estivale : bouée et vigilance aux petites embarcations.

Herbiers denses : palanquée serrée et repères de surface.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

La distance de 50 m est présentée comme une limite réglementaire opposable, avec le rappel de la zone balisée voisine.

Appréciation : Pour les amateurs d'herbe : plongée très facile, idéale en baptême, superbe de nuit.

Accès	Bateau
Profondeur	0 – 15 m
Niveau	Facile
Code	RPLA
UTM	N 5 081,800 / E 32 278,700
WGS 84	45.85420, 6.14946
Statut 2026	Herbier protégé de la Planche

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau. L'embouchure du ruisseau se trouve à environ 300 m au sud de la plage de Sévrier ; un long ponton bois est situé juste au sud de l'embouchure.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Mouiller un peu au sud du ponton bois, hors herbier.



Jonc du tonnelier (Scirpus lacustris) et perchettes



Élodée du Canada (Elodea canadensis)

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Sédiment, pente faible ; la sortie du ruisseau est marquée par un vallon creusé dans le sédiment.
Vallon de 10 à 15 m couvert de characées, dans l'axe du ruisseau au nord.

PROFIL DE PLONGÉE

Promenade dans les herbiers très riches puis remontée du vallon ; tanches et carpes fréquentes.
Site d'observation biologique et de plongée de nuit.

FAUNE & FLORE

Faune : Brochets, perches, gardons, tanches, carpes, écrevisses.

Flore : Characées, potamots, naïades, élodées, juncs.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

L'herbier de la Planche fait l'objet de restrictions de navigation spécifiques : ne pas mouiller dans l'herbier, approcher moteur au ralenti, sortir de la zone avant d'accélérer.

Ancreage interdit dans les herbiers visibles depuis la surface (RPP art. 2.6).

Roselières et végétation émergée du secteur : 50 m de distance obligatoires.

Pavillon Alpha depuis le bateau, zone de sécurité de 100 m.

SÉCURITÉ

Fond très fin : un coup de palme suffit à supprimer la visibilité.

Trafic important entre Sévrier et Annecy en saison.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Ajout du statut d'herbier protégé et des règles de mouillage, absent de l'édition 2011.

Appréciation : Site « bio » par excellence, très intéressant de nuit.

Accès	Bateau
Profondeur	7 – 20 m (sommets -8 m)
Niveau	Facile si l'on est bien sur le haut-fond
Code	CANF
UTM	N 5 082,322 / E 32 279,123
WGS 84	45.85903, 6.15467
Statut 2026	Bateau — mouillage sur l'amas rocheux

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau. Amers : A — côté gauche du clocher de l'église de Sévrier avec la pointe du pignon de la maison en dessous. B — tache blanche dans la forêt (côté Sévrier) avec le pignon de la maison.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis le bateau. Si l'on n'est pas sur le haut-fond, le mouillage le signale vite : le fond alentour avoisine -20 m.



AMER A — clocher de l'église de Sévrier



AMER B — tache blanche dans la forêt

NATURE DE LA PLONGÉE

Haut-fond orienté nord/sud d’environ 50 m de long, amas de cailloux au sommet vers -8 m, puis pente faible de sédiment.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre en pleine eau, faire le tour complet à -12 m, puis finir sur les cailloux du sommet.

Les gros brochets se tiennent plutôt vers -12/-13 m aux deux extrémités, les perches sur les cailloux.

FAUNE & FLORE

Faune : Gros brochets, grosses perches, écrevisses, blennies.

Flore : Rare sur le haut-fond.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Mouiller hors de l’amas rocheux pour ne pas coincer l’ancre ni casser l’habitat.

Ne pas nourrir la faune : la pratique historique consistant à casser des moules pour les blennies est à proscrire (perturbation du comportement, espèces invasives).

Cohabitation avec les pêcheurs : ne pas plonger dans les lignes, s’écarter des bateaux en action de pêche (100 m à l’arrière des traînes).

Site archéologique classé du Crêt de Chatillon à proximité, à Sévrier : ancrage et plongée interdits sur son emprise.

SÉCURITÉ

Haut-fond isolé en pleine eau : sans sondeur, la mise à l’eau se fait souvent à côté.

Remontée en pleine eau : parachute de palier.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L’ÉDITION 2011

Suppression de la recommandation de nourrissage des blennies ; ajout du voisinage archéologique du Crêt de Chatillon.

Appréciation : On est quasiment assuré d’y croiser de gros brochets et de grosses perches.

Accès	Bateau
Profondeur	19 m
Niveau	Facile
Code	NANARD
UTM	N 5 081,965 / E 32 279,118 (2011 : 5 081,966)
WGS 84	45.85582, 6.15477
Statut 2026	Bateau

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau. Amer : au sud, aligner la pointe de Saint-Jorioz avec l'église de Duingt. Sondeur utile.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis le bateau, descente en pleine eau sur le mouillage.



Brochet

Photographies : Alain Pinot (2011)

NATURE DE LA PLONGÉE

Bateau à moteur de type Boesch posé sur le sédiment à -19 m, épave ancienne ; proue orientée à 150°.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre en pleine eau, faire le tour de l'épave.

Possibilité de rejoindre le crêt d'Anfon au cap 330°, environ 180 m : bon exercice d'orientation.

FAUNE & FLORE

Faune : Faune de sédiment, lottes possibles sous la coque.

Flore : Characées éparées.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Ancrage : se décaler pour ne pas coincer l'ancre dans l'épave.

Épave ancienne : ne rien prélever ni déplacer.

Pavillon Alpha, zone de sécurité de 100 m, parachute de palier obligatoire en remontée pleine eau.

SÉCURITÉ

Aucun repère naturel : navigation au compas entre Nanard et le crêt d'Anfon.

Sédiment très fin autour de l'épave.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Fiche complétée (la fiche d'origine était partielle) ; cap et distance vers le crêt d'Anfon conservés.

Appréciation : Pour les amateurs de vieille mécanique, avec un bel exercice d'orientation en prime.

Accès	Bateau
Profondeur	34 m (point haut -30 m)
Niveau	Assez facile pour la profondeur
Code	CLAPIN
UTM	N 5 082,231 / E 32 278,780
WGS 84	45.85810, 6.15030
Statut 2026	Bateau — plongée profonde

ACCÈS & STATIONNEMENT

En bateau, face au port de Sévrier. Amers : A — aligner le pignon du chalet au bord du lac avec la partie droite de la maison la plus haute. B — aligner le mât du milieu du slip-way avec le petit pignon de l'hôtel en arrière-plan. Sondeur utile.

MISE À L'EAU ET SORTIE

Depuis le bateau ; se décaler légèrement pour ne pas accrocher l'ancre dans la barge.



AMER A — pignon du chalet au bord du lac



AMER B — mât du milieu du slip-way

NATURE DE LA PLONGÉE

Barge de travail métallique d'environ 8 × 8 m, 3 m de haut, inclinée sur fond de -34 m (point haut -30 m).
Coulée dans les années 1950 lors d'un remorquage ; abri fréquent pour les lottes.

PROFIL DE PLONGÉE

Descendre en pleine eau ; la barge est inclinée, on peut passer dessous en restant prudent.
Exercice d'orientation possible vers le crêt d'Anfon.

FAUNE & FLORE

Faune : Lottes sous la barge.

Flore : Aucune.

RÉGLEMENTATION & ENVIRONNEMENT (2026)

Ne pas mouiller dans la structure ; dégager l'ancre avant la remontée.

Passage sous la barge : structure ancienne et instable, pas de pénétration franche, pas de contact.

Haut-fond du port de Sévrier balisé à proximité : attention à la navigation.

Pavillon Alpha, zone de sécurité de 100 m.

SÉCURITÉ

-34 m sur fond sombre : autonomie, lampe et gestion de la déco.

Remontée en pleine eau : parachute de palier.

Rappels généraux : plongée solo interdite, signalisation obligatoire (bouée-pavillon ou pavillon Alpha), zone de sécurité de 100 m, parachute de palier.

CE QUI CHANGE DEPUIS L'ÉDITION 2011

Ajout des consignes de mouillage et de non-pénétration ; coordonnées désormais renseignées (absentes de l'édition 2011).

Appréciation : Belle épave compacte, agréable à photographier.

Épaves complémentaires (28 à 31)

Ces quatre épaves figurent au fichier GPS d'origine sans fiche détaillée. Toutes sont profondes et accessibles en bateau uniquement.

28	Star <i>Au large du Roc de Chère</i>
Profondeur	49 m
Code	STAR
UTM	N 5 079,892 / E 32 281,896
WGS 84	45.83807, 6.19145

Épave profonde posée à -49 m au large du Roc de Chère. Réservée aux plongeurs autonomes expérimentés (mélanges, décompression). Bateau support, pavillon Alpha, 100 m de zone de sécurité, sondeur et dévidoir.

29	Sunfast <i>Annecy-le-Vieux (large)</i>
Profondeur	47 m
Code	SUNFAST
UTM	N 5 086,703 / E 32 279,705
WGS 84	45.89860, 6.16015

Voilier gisant à -47 m, au cap 220° depuis le Pain de Sucre (fiche 2). Plongée profonde pour plongeurs très confirmés ; accès bateau très fortement conseillé malgré la proximité du bord.

30

Barge à pierres*Annecy-le-Vieux (large)*

Profondeur	61 m
Code	BPIER
UTM	N 5 084,126 / E 32 280,161
WGS 84	45.87558, 6.16720

Grande barge de transport de pierres à -61 m. Plongée technique : qualification Trimix / hypoxique, logistique lourde, redondance complète. Hors du champ de la plongée loisir.

31

Voilier norvégien*Annecy-le-Vieux (large)*

Profondeur	34 m
Code	VOILNORV
UTM	N 5 087,213 / E 32 279,147
WGS 84	45.90300, 6.15273

Épave de voilier en bois de type norvégien reposant à -34 m sur sédiment. Repérage au sondeur, mouillage à distance, remontée sur le mouillage ou parachute de palier.